

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Noël Deslauriers	<p>Monsieur Noël Deslauriers; Conseil d'arrondissement du 14 janvier 2013 :</p> <p>Monsieur Deslauriers soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>A) M. Deslauriers suggère l'instauration d'un feu de circulation réservé aux cyclistes sur la piste cyclable de la rue Rachel Est. Il songe plus précisément aux feux situés aux intersections des rues Dézery/Midway et Laurendeau pour protéger leurs mouvements</p> <p>B) M. Deslauriers désire savoir à quelle époque sera aménagée la traverse piétonnière qui est prévue sur la rue Rachel Est, à l'angle de la rue Préfontaine.</p> <p>C) M. Deslauriers aimerait s'enquérir de l'état des travaux planifié pour le parc Saint-Émile.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU REQUÉRANT.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE EN MENTIONNANT QUE LES DÉMARCHES ONT ÉTÉ ENTREPRISES AUPRÈS DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL, AFIN QUE L'INSTALLATION DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES PRÉALABLES SOIT COMPLÉTÉE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LE CITOYEN ET INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LE DOSSIER DU PARC SAINT-ÉMILE EST SUIVI DE PRÈS PAR LES ÉLUS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jean Zmyslony	<p>Monsieur Jean Zmyslony; Conseil d'arrondissement du 14 janvier 2013 :</p> <p>Monsieur Zmyslony soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>A) M. Zmyslony s'inquiète de l'état de la circulation sur la rue Bourbonnière, particulièrement pour ce qui est du tronçon délimité par la rue Rachel Est et l'avenue D'Orléans.</p> <p>B) M. Zmyslony explique que les infrastructures de la rue Bourbonnière ne permettent une activité de camionnage aussi intensive que celle observée. Il fait état de la vibration occasionnée par les flux véhiculaires sur les fondations des immeubles.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QUE LE PLAN DE CAMIONNAGE DE L'ARRONDISSEMENT EST EN VOIE DE RÉVISION. IL AJOUTE ÉGALEMENT QUE DES MESURES SERONT DÉPLOYÉES AVEC L'APPORT DES SERVICES POLICIERS.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, RECONNAÎT LA PROBLÉMATIQUE ET AFFIRME QUE L'ARRONDISSEMENT PRENDRA DES MESURES APPROPRIÉES AFIN DE RÉDUIRE L'ACTIVITÉ DE CAMIONNAGE SUR LA RUE BOURBONNIÈRE. PAR CONSÉQUENT, IL INFORME L'ASSEMBLÉE QUE DES SOLUTIONS SERONT APPORTÉES À TRÈS COURT TERME.</p>
M. Martin Blanchard	<p>Monsieur Martin Blanchard; Conseil d'arrondissement du 14 janvier 2013 :</p> <p>M. Blanchard, membre du Comité logement de la Petite-Patrie, soumet une requête en lien avec la conversion de l'immeuble situé aux 6735-6739, rue Boyer. Il affirme constater une constante multiplication de conversions dans le quartier de La Petite-Patrie et soulève le phénomène nouveau de la transformation de triplex en duplex en vue de constitution de condominiums. Il s'interroge sur l'efficacité du règlement municipal relatif à la conversion en copropriété divise, dans la mesure où il peut être contourné.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA NOTION D'INDIVISE RELÈVE DE LA LOI FÉDÉRALE ET NON PAS DE LA LOI PROVINCIALE. D'OÙ L'ABSENCE D'ENCADREMENT JURIDIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL. DE CE FAIT, IL DONNE RÉPONSE SUR PLACE EN EXPLIQUANT QUE DES VÉRIFICATIONS SERONT FAITES RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE VISÉ PAR UNE DEMANDE DÉROGATOIRE.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 14 janvier 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.